

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	47

**CONVOCATION**

Datée	du 8/12/25
Affichée	le 8/12/25

**OBJET**

Acquisition auprès de la Ville de  
L'Aigle de l'emprise du terrain  
pour l'aménagement de l'accès  
à l'école Victor Hugo

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

**SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le huit décembre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Pierre DUFAY a été nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL  
TRÉPIER  
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX  
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

**Absents excusés :** Philippe THOURET, Jacky DE TAEVERNIER

**Absents :** Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que dans le cadre de la rénovation de l'école Victor Hugo, il a été mené une réflexion pour améliorer sa desserte et renforcer le stationnement à proximité. Pour ce faire, il conviendrait de créer un nouvel accès à l'école à partir de la rue des sports.

La création de cette voie nécessite pour la Communauté de Communes de faire l'acquisition des parcelles cadastrées section AT n° 271 d'une contenance de 120 m<sup>2</sup> et AT 273 d'une contenance de 1 039 m<sup>2</sup>, en limite du stade Foisy qui appartient à la ville de L'Aigle. Cette acquisition est sans incidence sur l'usage des équipements sportifs.

Considérant que cette acquisition est destinée à la création d'une voie pour améliorer la desserte de l'école Victor Hugo, il est convenu avec la ville de L'Aigle que cette acquisition se ferait à l'euro symbolique et que les frais d'acquisition et de géomètre seraient mutualisés à parts égales entre la CdC et la ville de L'Aigle.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la Délibération n° 2023-12-14-218 en date du 14 décembre 2023 approuvant la réalisation de l'opération de réhabilitation et de transformation de l'école élémentaire Victor Hugo en une école primaire intégrant l'école maternelle la Ribambelle et le bilan financier correspondant ;
- Considérant la nécessité de disposer de la propriété du terrain pour permettre l'aménagement de cet accès à l'école Victor Hugo ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles, sises sur la commune de L'Aigle, cadastrées section AT n° 271 et 273 pour une superficie totale de 1 159 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique auquel s'ajouteront les frais d'actes notariés et de bornage, mutualisés et répartis à parts égales entre les deux collectivités,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et à signer toutes les pièces relatives à l'acquisition de ce terrain.

**VOTE : 44 POUR**

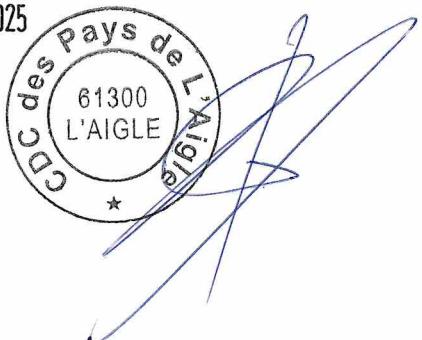
**3 CONTRE (Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL)**

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20251218-2025-12-18-240-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 23 DEC. 2025  
Publié en ligne le 23 DEC. 2025  
Certifié exécutoire 23 DEC. 2025

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20251218-2025-12-18-240-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20251218-2025-12-18-240-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025